



rampao

Réseau Régional d'Aires Marines Protégées en Afrique de l'Ouest



Axes d'orientations stratégiques et Plan de travail du RAMPAO 2013 - 2016

Nathalie 8/11/13 15:44

Commentaire [1]: Est-ce qu'en fait il ne faudrait pas plutôt parler des axes d'orientations stratégiques et plan de travail du RAMPAO ?

2eme de couverture

L'objectif des axes orientations stratégiques et du plan de travail du RAMPAO est de soutenir, de manière adéquate et harmonieuse, les efforts entrepris par les différents acteurs du RAMPAO pour améliorer la cohérence et la fonctionnalité du réseau en vue de l'atteinte des objectifs fixés.

Sommaire

1. **Contexte** 4

2. **Le RAMPAO** 5

 2.1. Objectifs stratégiques du RAMPAO 5

 2.2. Configuration 6

 2.3. Fonctionnalité du réseau 9

3. **Suivi de la mise en œuvre du document Plan de travail 2008-2012**
Evaluation succincte des principaux acquis et faiblesses 10

4. **Objectifs spécifiques du plan de travail 2013-2016 et résultats escomptés à fin 2016** . 16

5. **Cadre logique 2013-2016** 19

6. **Coordination** 20

7. **Budget estimatif et Calendrier prévisionnel des activités** 21

Annexe 1 Le réseau d'AMP aujourd'hui 27

Annexe 2 Listes des membres des Taskforces 28

Liste des Acronymes

AMP	Aire Marine Protégée
AMPC	Aire Marine Protégée Communautaire
BIOCOS	Projet de Gestion de la Biodiversité marine et côtière ouest-africaine par le renforcement des initiatives de Conservation et de Suivi dans les Aires Marines Protégées
CBD	Convention sur la Diversité Biologique
CCLME	Canary Current Large Marine Ecosystem
CEPIA	Construire ensemble une gestion des pêches intégrant les AMP
CSRP	Commission sous régionale des pêches
DAMCP	Direction des Aires Marines Communautaires Protégées
DAPL	Direction d'Aires Protégées et du Littoral de la Mauritanie
DPN	Direction des Parc Nationaux du Sénégal
EBSAs	Ecologically and Biologically Important Sites
FIBA	Fondation Internationale du Banc d'Arguin
IMPAC	International Marine Protected Areas Congress
MAIA	Atlantic Arc Marine Protected Area Network
MedPan	Réseau des gestionnaires d'aires marines protégées de Méditerranée
OGUIPAR	Office Guinéen des Parcs et Réserves
OMVS	Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal.
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PNBA	Parc National du Banc d'Arguin
PRCM	Programme Régional de Conservation de la Zone Côtière et Marine en Afrique de l'Ouest
RAMP AO	Réseau régional d'Aires Marines Protégées en Afrique de l'Ouest
RAPPAM	Rapid Assessment and Prioritization of Protected Areas Management)
RBTDs	Réserve de biosphère transfrontalière du bas delta du fleuve Sénégal
SNS	Sites Naturels Sacrés
SOI	Initiative pour un Océan Durable
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
UNEP	United Nations Environment Programme (PROGRAMME DES Nations Unies pour l'environnement)
WAMER	West Africa Marine Ecoregion Office
WWF	World Wildlife Fund
ZIEB	Zones d'importance écologique et biologique

1. Contexte

Les milieux marins et côtiers produisent des ressources vitales pour une grande partie des communautés qui en dépendent pour leur sécurité alimentaire. Ils constituent également un important pilier pour les économies des Etats côtiers de l'Afrique de l'Ouest. La zone marine et côtière revêt ainsi une importance stratégique, tant au niveau économique, environnemental que social.

Cette zone est généralement caractérisée par une riche biodiversité et de nombreuses espèces rares, menacées ou en voie de disparition y trouvent refuges. Parmi ces dernières, on note les phoques moines (qui forment au Cap Blanc en Mauritanie la plus grande colonie reproductrice mondiale), la tortue verte et de la tortue caouanne (qui y trouvent respectivement deux des plus grands sites de ponte que sont les plages des îles de Polao en Guinée Bissau et de Boa Vista au Cap-Vert), mais aussi les échassiers (qui y forment parmi les plus grands rassemblements mondiaux en hivernage). Par ailleurs, on dénombre dans l'eco-region encore d'importantes populations de lamantins, de cétacés, d'hippopotames, de crocodiles et d'oiseaux marins coloniaux.

Toutes ces espèces sont souvent associées à divers habitats critiques, dont les mangroves, les vasières, les herbiers marins, les fonds coralliens et les monts sous-marins. La diversité et la distribution des habitats, notamment des herbiers marins et des monts sous-marins sont encore mal connues. La zone marine et côtière ouest africaine est également caractérisée par une productivité biologique élevée, du fait de la présence de phénomènes d'*upwellings* et de l'existence de divers milieux naturels côtiers favorables, comme les estuaires, les rias, les herbiers marins et les mangroves.

Cependant, à l'instar de la situation au niveau global, les milieux marins et côtiers subissent diverses pressions qui conduisent à une dégradation progressive de leur statut. Bien que les écosystèmes marins et côtiers de l'Afrique de l'ouest soient encore relativement bien préservés et la situation de la biodiversité relativement satisfaisante, le statut de certaines ressources, notamment des espèces d'intérêt commercial et de certains habitats, reste préoccupant.

Pour palier à cette situation, diverses mesures de gestion sont mises en œuvre, notamment la mise en place d'aires marines protégées (AMP). Bien gérées, celles-ci sont aujourd'hui considérées comme un des outils les plus effectifs efficaces pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources marines et côtières. Aujourd'hui, une proportion significative des habitats critiques pour la reproduction des ressources naturelles renouvelables ou des sites importants pour la biodiversité, bénéficie ainsi d'un statut de protection. En effet, plus d'une trentaine d'AMP et quatre (4) zones bénéficiant d'autres règles de protection sont ainsi actuellement répertoriées dans la zone cotière et marine de six des sept pays de la sous-région. Plusieurs AMP¹ sont également en voie de création dans la sous-region notamment, une en Mauritanie, quatre en Sierra-Leone, trois en Guinée, et six au Sénégal.

Cependant, étant donné les particularités du milieu marin, il s'avère que les AMP ne peuvent, isolément, faire face de manière adéquate, aux différents facteurs de dégradation des ressources, notamment lorsqu'il s'agit de la prise en compte des espèces migratrices, des ressources partagées, des

¹ En Guinée Conakry (le Rio Pongo (Site Ramsar côtier), la delta du Konkouré (Site Ramsar côtier), et l'estuaire de la Mélacoré), en Mauritanie (la Baie d'Etoile), au Senegal (autour de la Presqu'île du Cap-Vert, la Petite Côte Nord (entre Mbour et Yenne), la Petite Côte Sud (Mbodiène – Mbaling), le Grand Delta du Saloum (Palmarin-Sangomar, Gandoul, Laga), la Casamance (Petit-Cassa, Tobor), et la Grande Côte (Mboro, Lompoul)), et en Sierra Leone (Yawri Bay, Sherbro River Estuary, Sierra Leone River Estuary, et Scarces River Estuary).

habitats transfrontaliers et de la mobilité des usagers, particulièrement des communautés de pêcheurs.

Ainsi, les différents acteurs de la conservation de la zone marine et côtière des pays de l'Afrique de l'ouest ont adopté une démarche concertée face aux nombreux défis communs que sont le besoin d'aborder autrement la gestion de la zone côtière et de ses ressources, et la conservation de la structure et des fonctions des écosystèmes marins et côtiers à l'échelle régionale.

Dans cette perspective, une stratégie régionale pour les aires marine protégées en l'Afrique de l'ouest a été développée en 2002 par les différents groupes d'acteurs impliqués. La vision commune formulée dans ce cadre est celle "d'un réseau cohérent d'aires marines protégées en Afrique de l'Ouest, gérées par des institutions fortes, de façon participative, qui valorisent la diversité naturelle et culturelle pour contribuer au développement durable de la région". Le document de Stratégie constitue un document de référence, qui a guidé les différentes interventions visant à mettre en place et à renforcer les AMP et l'établissement d'un réseau régional d'AMP en Afrique de l'Ouest dans le cadre du programme régional de conservation de la zone marine et côtière (PRCM).

Depuis quelques années, la mise en place de réseaux régionaux d'AMP représentatifs et fonctionnels a fait également l'objet de nombreuses recommandations internationales, notamment celles des diverses conférences des parties de la Convention sur la Diversité Biologique CBD, du Sommet mondial pour le développement durable (Johannesburg 2002), du 5^{ème} Congrès mondial de l'UICN sur les parcs (Durban 2003) et des différents Congrès Mondiaux sur les AMP (IMPAC₁ / Geelong, Australie 2005; IMPAC₂/Washington, USA 2009; IMPAC₃/Marseille, France). L'accroissement des zones protégées a aussi fait l'objet du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique de la CBD et ses Objectifs d'Aichi pour la biodiversité. Ainsi les Etats ont pris l'engagement de protéger au moins 10% de la zone marine et 17% des eaux territoriales d'ici l'an 2020 afin d'assurer la résilience des écosystèmes et leur capacité de continuer à fournir des services essentiels, préservant ainsi la diversité de la vie sur la planète et contribuant au bien-être de l'humanité et à l'éradication de la pauvreté.

La mise en place du Réseau Régional d'Aires Marines Protégées en Afrique de l'Ouest - RAMPAO est ainsi le fruit des efforts conjoints et de la volonté des acteurs nationaux et régionaux de la sous-région, tout en répondant de manière concrète aux différentes recommandations internationales et aux engagements pris par les Etats dans ce cadre.

2. Le RAMPAO

2.1. Objectifs stratégiques du RAMPAO

Le RAMPAO a été créé officiellement lors de son assemblée constituante tenue à Praia au Cap Vert en avril 2007. Il est le résultat d'un long processus de concertation et de réflexion, ponctué de discussions formelles et informelles entre les différents acteurs impliqués dans la création et la gestion d'AMPs dans la sous-région.

Objectif Global du RAMPAO

La finalité du RAMPAO est d'assurer, à l'échelle de l'écorégion marine de l'Afrique de l'Ouest constituée de la Mauritanie, du Sénégal, de la Guinée, de la Guinée-Bissau, de la Gambie, du Cap-Vert et de la Sierra Léone, le maintien d'un ensemble cohérent d'habitats critiques nécessaires au fonctionnement dynamique des processus écologiques indispensables à la régénération des ressources naturelles et la conservation de la biodiversité au service des sociétés".

Les objectifs stratégiques du RAMPAO sont

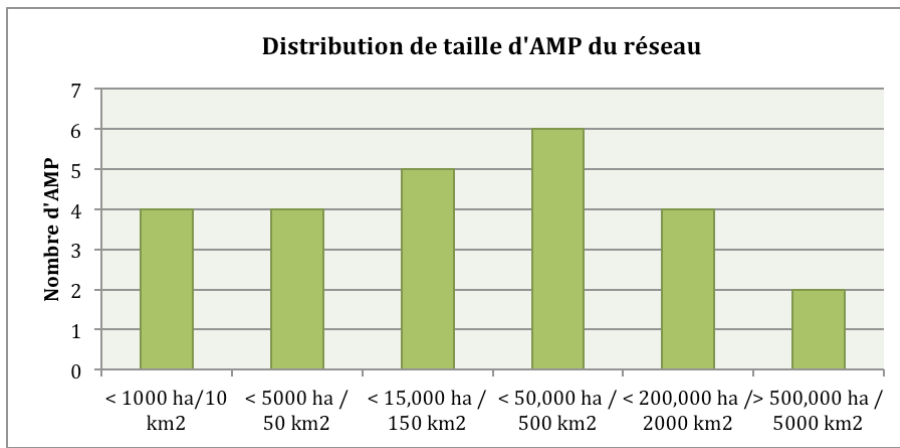
- a. mettre en réseau un ensemble d'AMP représentatives d'écosystèmes et habitats critiques nécessaires au renouvellement des ressources halieutiques, à la réhabilitation et à la restauration de ces habitats critiques et à la préservation de la biodiversité ;
- b. promouvoir l'échange et l'apprentissage mutuel entre les membres dans les domaines liés à la gestion des AMP ;
- c. créer des synergies entre les AMP sur des sujets d'intérêt commun en vue notamment d'économies d'échelle ;
- d. rendre fonctionnelles et opérationnelles les AMP de la région pour une bonne gestion des ressources naturelles de la zone côtière et marine et le développement socio-économique;
- e. promouvoir des échanges d'expériences dans la création de nouvelles AMP dans la région; et
- f. renforcer les capacités mutuelles en matière de plaidoyer, de défense des intérêts et de représentation des AMP de la région dans le cadre international.

2.2. Configuration

Le RAMPAO compte actuellement vingt-six (26) AMP membres réparties dans cinq des sept pays du PRCM qui, présentent des objectifs et des modes gestion et/de gouvernance assez diversifiés. En effet, on y retrouve des parcs nationaux, des réserves naturelles, des AMP et des AMP communautaires, un sanctuaire de faunes, une aire du patrimoine autochtone communautaire. (Carte en annexe 1).

Les AMP du RAMPAO couvrent actuellement 2 721 859 ha, correspondant à 93,10% de la superficie d'environ une trentaine d'AMP existantes dans l'éco-région marine et côtière ouest africaine (Tableau 1). En outre, on dénombre dans l'espace géographique du réseau trois réserves de biosphère (RB) dont une transfrontalière entre la Mauritanie et le Sénégal, ainsi qu'environ 1/3 des dix huit zones humides côtières d'importance internationale existant dans les sept pays impliqués. La taille des AMP du réseau varie beaucoup, de moins de 10 km² à plus de 1 000 km². Néanmoins presque 44% d'entre elles ont une superficie inférieure à 100 km² et plus de la moitié couvre entre 100 et 500 km² (Figure 1). La même tendance s'observe sur les sept autres AMP de la sous-région, non encore membres du réseau.

La distance entre les AMP est un des nombreux critères pour analyser la connectivité entre les AMP d'un réseau. L'approche prise dans l'analyse des lacunes écologiques utilise comme règle empirique pour le RAMPAO, une distance minimale idéale de 50 km et une distance maximale de 250 km. Si on prend cette règle empirique, on note que dans le réseau, il existe plusieurs AMP au sein d'un même pays et même entre différents pays, qui sont séparées par des distances minimales inférieures à 50km à vol d'oiseau. Cela s'observe au Sénégal, en Gambie, en Guinée Bissau, en Guinée et aussi entre le Sénégal et la Gambie et entre la Guinée Bissau et la Guinée. **Des 26 AMP membres du réseau, 16 d'entre elles, soit 62%, sont séparées d'au moins une AMP par une distance inférieure ou égale à 50 Km.**



Une première analyse écorégionale (WWF, 2005) a permis d'identifier un certain nombre de sites de grandes importances pour la conservation de la biodiversité dans la sous-région. Il est à noter qu'une grande partie des sites clés répertoriés dans cette étude sont aujourd'hui sous protection à l'intérieur d'AMP et sont aussi intégrés dans le RAMP AO. Cependant cette analyse n'a pas inclus tous les pays. On note aujourd'hui notamment l'absence de la Sierra-Leone dans le réseau, mais aussi de certains habitats critiques pour la conservation de la biodiversité marine comme les coraux et les monts sous-marins identifiés au Cap-Vert ainsi que d'autres zones identifiées en République de Guinée.

DRAFT

Tableau

AMP	Statut	Année de création	Année adhésion RAMP AO	Superficie (ha)	Pays	Superficie totale / pays (ha)
Parc National du Banc d'Arguin	Parc national	1976	2007	1 170 000,00	Mauritanie	
Réserve satellite du Cap Blanc	Réserve satellite	1986	2007	378	Mauritanie	
Parc National du Diawling	Parc national	1991	2007	16 000,00	Mauritanie	1 186 378,00
Parc National de la Langue de Barbarie	Parc national	1976	2007	2 000,00	Sénégal	
Parc National des Iles de la Madeleine	Parc national	1976	2007	450	Sénégal	
Parc National du Delta du Saloum	Parc national	1976	2007	76 000,00	Sénégal	
Réserve naturelle de Popenguine	Réserve naturelle	1986	2007	1 181,00	Sénégal	
AMP de gestion communautaire du Bamboung	AMP communautaire	2004	2010	6 800,00	Sénégal	
AMP de Kayar	AMP	2004	2010	17 100,00	Sénégal	
AMP de Joal-Fadiouth	AMP	2004	2010	17 400,00	Sénégal	
AMP d'Abéné	AMP	2004	2010	11 900,00	Sénégal	
AMP de Saint Louis	AMP	2004	2011	49 600,00	Sénégal	
APAC_Kawawana	APAC	2010	2011	9 487,00	Sénégal	
RNC Palmarin	Réserve naturelle communautaire	2011	2011	10 400,00	Sénégal	202 318,00
Niumi National Park	Parc national	1986	2007	4 940,00	Gambie	
Tanji River and Bijol Islands Bird Reserve	Reserve	1993	2007	612	Gambie	
Bao Bolon Wetland Reserve	Wetland	1996	2007	22 000,00	Gambie	
Tanbi Wetland Complexe	Wetland	2000	2007	6 000,00	Gambie	33 552,00
Parque Natural dos Tarrafes de Cacheu	Parc national	1997	2007	80 000,00	Guinée-Bissau	
Parque Nacional de Orango	Parc national	2000	2007	158 200,00	Guinée-Bissau	
Parque Nac. Marinho de Joao Vieira e Poilao	Parc national	2000	2007	49 513,00	Guinée-Bissau	
AMP communautaire des îles Urok	AMP communautaire	2005	2007	54 500,00	Guinée-Bissau	
Parque Nacional de Cantanchez	Parc national	2008	2008	104 767,00	Guinée-Bissau	446 980,00
Tristao	Réserve naturelle géré	2009	2010	850 000,00	Guinée	
Alcatraz	Reserve naturelle intégrale	2009	2010	2 654,00	Guinée	
Sanctuaire de faune des îles de Loos	Sanctuaire de faune	1992	2010	13	Guinée	852 667,00
Total AMP RAMP AO						2 721 895,00

Reserva Marinha Integral de Santa Luzia	Reserve naturelle marine	2003	-	105 000,00	Cap-Vert	
Baia de Sal /Murdeira		2003	-	2 063,00	Cap Vert	107 063,00
Réserve naturelle d'intérêt communautaire de la Somone	Réserve naturelle communautaire	1999	-	700,00	Sénégal	
Réserve ornithologique de Kalissaye	Réserve ornithologique	1978	-	16,00	Sénégal	5 716,00
Parc Nationale de la Basse Casamance	Parc national	1970	-	5 000,00	Sénégal	
Parc naturel des lagunes Cufada	Parc national	2000	-	89 000,00	Guinée Bissau	89 000,00
AMP Rio Kapatchez	Site Ramsar	1992	-	20 000,00	Guinée	20 000,00
AMP NON ENCORE INTEGREES AU RAMP AO						221 779,00

Total AMP non encore membres				201 779,00	6,90%
Superficie totale sous protection (AMP)				2 923 674,00	
Superficie incluse dans le RAMP AO				2 721 895,00	93,10%

Les AMP de la sous-région ouest-africaine sont en général situées dans les eaux territoriales des pays concernés, où elles **couvrent globalement environ 8,5% de cette zone**, sachant qu'elle occupent essentiellement le littoral. Si on considère toute la zone économique exclusive des sept pays, cette proportion tombe à moins de 1% (0,8%). **Aucune AMP en haute mer n'est répertoriée dans les sept pays de la sous-région.**

2.3. Fonctionnalité du réseau

Dans un contexte dominé par une augmentation des diverses pressions sur l'environnement et sur les ressources marines et côtières en particulier, on observe en Afrique de l'ouest une prise de conscience et une implication toujours plus fortes des acteurs par rapport aux besoins de conservation, de gestion des ressources côtières, et au rôle potentiel que peuvent jouer les AMP et le réseau régional. Des progrès importants ont été également réalisés dans plusieurs AMP, notamment en matière d'implication des différents acteurs dans les processus de création de nouvelles AMP, d'élaboration et / ou actualisation des plans de gestion, de **renforcement des capacités dans divers domaines tels que la surveillance, la gestion participative et le suivi de l'efficacité des AMP**. De nombreuses actions de renforcement mutuel sont mises en œuvre entre les différentes AMP et leurs communautés des **visites d'échanges** permettent de capitaliser les expériences individuelles, des **formations communes** sont organisées au niveau régional sur diverses thématiques et qui contribuent à améliorer la gestion des AMP.

Aujourd'hui, la consolidation du RAMP AO tire profit d'une part de la diversité naturelle et culturelle, de la reconnaissance de sa pertinence et de la volonté affichée des acteurs, du soutien des autorités politiques des pays concernés et d'un partenariat régional et international diversifié. Cette expérience suscite également l'attention des différents acteurs au niveau international. Des efforts sont déployés et des progrès ont été enregistrés dans les pays en matière de promotion de la **gestion transfrontalière** des ressources partagées, notamment entre la Mauritanie et le Sénégal avec la création de la Réserve de biosphère transfrontalière du bas Delta du fleuve Sénégal et entre le Sénégal et la Gambie avec

l'appui à la mise en œuvre du protocole pour la gestion du complexe Saloum-Niumi et la récente désignation de ce complexe comme 1^{er} site Ramsar transfrontalier en Afrique. Des réflexions sont également en cours depuis plusieurs années sur la création d'autres AMP transfrontalières, concrètement entre la Guinée et la Guinée-Bissau (zone de Cacine-Tristao) et entre le Sénégal et la Guinée-Bissau (Casamance-Cacheu).

Cependant, on observe encore quelques **insuffisances au niveau institutionnel, notamment par rapport au cadre juridique** et un manque de définition claire des compétences institutionnelles en matière de gestion des AMP. Les **insuffisantes capacités des acteurs et des institutions** affectent également les mécanismes de gouvernance des AMP. D'autre part, des critères pertinents pour la création et la gestion des AMP font parfois défaut, souvent par **manque d'informations sur la valeur des AMP** (biologique, culturelle, économique, etc.) et sur le statut de conservation de certaines espèces et habitats. Les pays ne disposent pas encore de lignes directrices partagées pour la conservation d'habitats et espèces au niveau régional.

La **mise en place effective de systèmes d'évaluation de l'efficacité de gestion** dans les AMP se heurte aux faibles liens existants entre les institutions de recherche et les AMP, ce qui rend difficile voire impossible la définition des effets et impacts de la mise en place de ces AMP et l'identification claire des risques existants et émergents provenant d'autres modes d'exploitation des ressources (hydrocarbures, exploitation minière, tourisme...). D'autre part le **manque de données économiques chiffrées sur l'apport des AMP dans les économies nationales** ne facilite pas le développement d'un argumentaire solide en faveur de la valorisation et de l'intégration des AMP dans les politiques sectorielles des pays (pêche, tourisme, aménagement du littoral...). On constate également de manière générale que la plupart des AMP souffre d'un **sous-financement** chronique qui affecte leur gestion et l'atteinte de leurs objectifs.

Pour que le réseau puisse jouer pleinement son rôle de manière fonctionnelle et cohérente, il est donc nécessaire de mettre en œuvre un plan de travail commun, de réaliser une analyse systématique sur les lacunes existantes entre autres en matière de connectivité des AMP, notamment par rapport aux espèces migratoires et aux habitats transfrontaliers, de représentativité des différents habitats et de capacités institutionnelles. La mise en place d'un système régional d'évaluation de l'efficacité de gestion des AMP du réseau devra permettre un suivi dans l'atteinte des objectifs du RAMPPO.

3. Suivi de la mise en œuvre du "Plan de travail 2008-2012" Evaluation succincte des principaux acquis et faiblesses

Après sa création en 2007, le réseau a mis en place un plan de travail commun pour jouer pleinement son rôle de manière fonctionnelle et cohérente. L'objectif du plan de travail du RAMPPO est de soutenir et de renforcer de manière cohérente et synergique les efforts entrepris par les différents acteurs pour à l'amélioration de la cohérence et de la fonctionnalité du RAMPPO, en vue de l'atteinte des objectifs qu'il s'est fixés. Ce plan a été exécuté par les membres et différents acteurs et partenaires du réseau et les résultats de la mise en œuvre des activités sont énumérés dans cette section.

Volet 1 L'amélioration de la diversité et de la représentativité des écosystèmes et habitats critiques notamment à travers l'intégration de nouveaux sites/régions/pays peu ou pas représentés;

Résultat 1 Des échantillons représentatifs d'habitats critiques essentiels pour la conservation de la biodiversité sont conservés

L'analyse des lacunes écologiques du RAMP AO a permis de connaître la situation actuelle et les insuffisances du réseau en termes de répartition spatiale des AMP, mais aussi de degré de représentativité dans la conservation des habitats critiques et de connectivité. Dans le cadre du processus d'identification des zones marines d'importance biologique ou économique ZIEB (EBSAS en anglais) piloté par le secrétariat de la CBD, le RAMP AO a participé à deux ateliers organisés par la CBD au cours desquels les résultats d'analyse des lacunes ont été capitalisés pour la description de ces sites en Afrique de l'Ouest.

Le réseau a aussi soutenu des pays membres en mettant à leur disposition des informations et données utiles issues de l'analyse écologique du RAMP AO, leur permettant de présenter des sites lors de l'atelier EBSAS en Namibie en Avril 2013. Le réseau va profiter de ce processus pour compléter sa base de données et actualiser l'analyse des lacunes. La participation du RAMP AO à ce processus a permis de mieux comprendre les enjeux des ZIEB en zone marine et de capitaliser les résultats pour une meilleure cohérence du réseau, tout en disposant d'éléments pouvant aider à la création de nouvelles Aires Marines Protégées. Ces activités contribuent également à soutenir les acteurs nationaux dans la mise en œuvre des engagements internationaux tels que ceux en lien avec les Cibles d'Aichi de la CBD.

Les soutiens à la création de nouvelles AMP dans la sous-région ont donné des résultats mitigés, même si les projets qui ont été mis en œuvre ont incontestablement permis de poursuivre et de consolider les appuis aux processus en cours. Les processus ont été finalisés en Guinée, avec la désignation officielle des AMP de Tristao et des Iles Alcatraz, mais ils sont toujours en cours au Sénégal au Petit Kassa et à la Pointe Saint-Georges et en Sierra Léone.

Des études réalisées au Cap-Vert et dans la réserve ornithologique de Kalissaye en Casamance avaient pour objectif de contribuer à l'intégration des couloirs et corridors de migration dans le réseau, à travers des mécanismes appropriés de conservation; cependant leurs impacts restent encore très limités.

Résultat 2 Le réseau contribue de manière effective au maintien des ressources halieutiques et à la conservation de populations viables d'espèces patrimoniales, menacées ou rares pour le bénéfice des populations de la sous-région

En ce qui concerne la **contribution du réseau au maintien des ressources halieutiques**, cette dernière reste difficile à établir. Toutefois, le maintien d'habitats et d'écosystèmes critiques pour le renouvellement des ressources, la protection de zones de nourriceries et de grossissement et la réduction (malgré toutes les difficultés) de la pression directe sur les ressources contribue incontestablement au maintien des ressources. Mais de manière générale, ce résultat reste encore à établir de manière plus précise, surtout au vu de certaines lacunes qui existent encore au sein du réseau comme celles liées à l'intégration des couloirs ou corridors de migration et la non inclusion de certaines aires protégées dans le réseau.

Dans le cadre du projet CEPIA (Construire Ensemble une gestion des pêches intégrant les AMP), n travail préliminaire a commencé à travers une collaboration entre le RAMP AO, la Commission Sous Régionale des Pêches et l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) en juin 2013 par un groupe de travail AMP – Pêche qui a étudié l'utilité de l'AMP comme outil de gestion de la pêche. De nouvelles initiatives étaient recommandées pour le renforcement des processus de collaboration entre gestionnaires des AMP et représentants des pêcheurs, intégrant une partie sur la gouvernance mais cherchant aussi à mettre en application des outils pour appuyer la concertation, la recherche scientifique, les systèmes de surveillance et de suivi participatifs, etc. Une synthèse des réflexions et recommandations issues de cette réunion se trouve sur le site-web www.rampao.org. D'autres réflexions sont en cours dans le cadre du projet de Démonstration N. 4 du CCLME (Canary Current Large Marine Ecosystem) qui organisent des réunions rassemblant les acteurs des AMP et de la pêche.

S'agissant de la contribution à la conservation de populations viables d'espèces patrimoniales, menacées ou rares, des résultats satisfaisants ont été obtenus avec l'appui de projets exécutés par différents acteurs, car certaines espèces comme les lamantins, les tortues marines, les phoques moines et des espèces de poissons, et d'oiseaux ont pu bénéficier d'une attention particulière.

L'étude réalisée sur les sites naturels sacrés dans quatre pays (Sénégal, Gambie, Guinée-Bissau et Guinée) a produit des recommandations en vue de mieux prendre en compte les savoirs locaux et les pratiques traditionnelles en matière de gestion durable des ressources marines et côtière, dans le cadre de la réflexion sur la cohérence et la représentativité du RAMPPO.

Plusieurs études scientifiques sur les effets des AMP et du réseau sur les ressources et celles évaluant les services économiques et sociaux des AMP en Afrique de l'Ouest ont été réalisées pour différents projets. Des états de références de sites, des études économiques et sociales, et bien d'autres études ont été menées. D'exemples notables incluent l'étude de la valeur écologique de la réserve ornithologique de Kalissaye et le suivi des flamants au Parc National de Diawling.

Résultat 3 Les principaux processus écologiques (spatiaux ou temporaires) connus dans la sous-région sont maintenus ou renforcés

L'analyse du maintien et du renforcement des principaux processus écologiques (spatiaux ou temporaire) connus de la sous-région montre la prise en compte des sites clés et la mise en œuvre des mesures de protection et de systèmes de suivi écologique dans et autour des AMP du réseau. Des progrès ont été réalisés notamment avec la création des AMP de Kawawana et Tristao-Alcatraz. Par contre, pour plusieurs sites comme ceux de Rio Kapatchez, en Guinée, Yawri Bay en Sierra-Leone, leurs intégrations au réseau restent à être effectuées.

En ce qui concerne la promotion et la mise en place de systèmes de suivi écologiques dans et autour des AMP, des campagnes de suivi des espèces comme les lamantins, les tortues marines les phoques moines, les coquillages, de certaines espèces de poissons et oiseaux marins ont été réalisées dans des pays membres du réseau.

Activités non-achevées et à poursuivre sur la période 2013 -2016

- Diffuser et valoriser les résultats de l'analyse des lacunes écologiques et approfondir les questions liées à la connectivité des différents sites importants pour les espèces patrimoniales ou menacées.
- Poursuivre le soutien aux processus de création d'AMP entamés dans le plan de travail 2008_-2012 et à l'intégration de sites critiques dans le réseau, avec un accent particulier sur les sites d'AMP potentielles en Sierra Leone, en Guinée et au Cap Vert.
- Poursuivre la réflexion sur le renforcement du rôle du RAMPPO pour le maintien des ressources halieutiques, notamment par la formalisation et l'opérationnalisation du groupe de travail AMP-Pêche et l'intégration de toutes les parties prenantes travaillant sur ce sujet.
- Mettre à jour les informations existantes sur les anciens et nouveaux sites du réseau et soutenir la réalisation des états de lieux sur les nouvelles AMP
- Continuer les efforts d'intégration des couloirs et corridors de migration dans le réseau y compris le soutien aux processus d'identification des EBSAs (sites d'importance écologiques et biologiques) aux niveaux national et régional.

Volet 2 Le renforcement des capacités de gestion pour une amélioration de la fonctionnalité et de la gouvernance des AMP de la région.

Résultat 4 Les capacités humaines des gestionnaires et acteurs locaux, dans les domaines clés liés à la

gestion des AMP sont renforcées à travers les échanges et la capitalisation des meilleures expériences.

La réalisation de plusieurs ateliers de formation sur des thèmes d'intérêt commun et en lien avec la gestion des AMP et le renforcement du réseau ont été effectués. Ces ateliers, organisés dans le cadre de divers projets, se sont tenus aux niveaux local, national, et régional et ont permis aux différents acteurs d'échanger sur les thèmes qui contribuent à renforcer les sites et le réseau.

De nombreux échanges entre gestionnaires et les usagers locaux et responsables administratifs des AMP ont été effectués dans le cadre de plusieurs projets ont permis le renforcement des capacités humaines de ces acteurs dans les domaines clés liés à la gestion des AMP et la capitalisation des meilleures expériences. Aussi, les projets ont permis de produire des brochures, guides et outils de capitalisation des expériences réussies en matière de gestion efficace. Des « task forces » ont été mises en place sur différentes thématiques (voir annexe 2), permettant d'établir un pool d'expertise régionale sur des sujets liés à la gestion des AMP notamment sur

- l'évaluation de l'efficacité de gestion, en collaboration avec le PACO (Programme pour l'Afrique Centrale et de l'Ouest et la commission mondiale sur les aires protégées de l'UICN (WCPA)
- la surveillance maritime dans les AMP, en collaboration avec l'Office national français de la chasse et de la faune sauvage (l'ONCFS)
- l'élaboration de plans de gestion des AMP
- la gestion participative des AMP, en collaboration avec l'UICN et la commission sur les politiques sociales et économiques CEESP (régional).

Cependant, la mobilisation des experts pour répondre aux besoins de renforcement des capacités reste un défi suite à la fin des projets qui ont financé leur établissement.

Résultat 5 Les AMP du réseau sont gérées de manière équitable et efficace.

S'agissant de la gestion équitable et efficace des AMP du réseau, diverses activités ont été menées dans ce cadre avec des résultats à plusieurs niveaux. En ce qui concerne la promotion et le soutien de l'institutionnalisation des mécanismes de gestion participative dans les AMP et l'implication des différents acteurs dans la gestion des AMP, on peut dire que le résultat est largement atteint avec des structures de gestion participative qui ont été mises en place dans les AMP comme Tristao, Bamboung, Joal, Niomi, St. Louis, Kayar, et Abéné et Ile de Loos, et des comités de gestion intégrant la diversité des usagers sont assez fréquents maintenant.

Des outils pour améliorer l'efficacité de gestion ont été mis en place par les différents projets. Ainsi, à travers les exercices d'évaluation de l'efficacité des AMP du réseau (RAPPAM juin 2009 et novembre 2011 au niveau régional), les AMP ont analysé leur gestion et identifié les points forts et les faiblesse de leur gestion. Plusieurs AMP ont été soutenues pour l'élaboration de plans de gestion et pour le renforcement de leur gestion. On peut citer comme exemple les cas de Tristao-Alcatraz, de Santa Luzia de Kawawana, et de Rio Kapatchez, ainsi que l'appui de la gestion concertée des AMP de la Guinée-Bissau et ceux de la gestion participative du Bamboung.

Aussi des outils de gestion tels que des guides méthodologiques (guide pour l'élaboration de plan de gestion, de plan d'affaire, guide surveillance maritime, gouvernance partagée) ont été produits et diffusés. Cependant, une plus large diffusion et formation sur ces outils reste à faire pour mieux enclencher la transmission des compétences.

S'agissant de la promotion du développement d'alternatives économiques durables dans et autour des AMP, une étude capitalisation a été réalisée sur les mécanismes de financement des aires marines protégées d'Afrique de l'ouest et des propositions de renforcement de leur durabilité. Ce document en 3 parties comprend (a) une analyse des financements actuels et enjeux de financement des AMP de la

sous-région ; (b) une synthèse sur les expériences internationales sur les mécanismes de financement traditionnels et innovants des AMP ; et (c) un cadre méthodologique d'évaluation des AMP et des recommandations. Les résultats de la première phase de cette étude a souligné la nécessité de développer les plans d'affaires dans les AMP, processus déjà entamé par le projet BioCos (FIBA). Plusieurs AMP ont été soutenues par divers projets pour développer leurs plans d'affaires, notamment en Guinée-Bissau, au Sénégal et en Gambie. Enfin, des travaux ont été menés sur certains mécanismes financiers, comme les paiements pour services environnementaux au PNBA (une publication devrait paraître sur ce point prochainement) et sur l'écotourisme sur divers sites.

Activités non-achevées et à poursuivre sur la période 2013 -2016

- Améliorer la capitalisation des outils développés dans le cadre des projets, par exemple la boîte à outils financement durable.
- Mettre en place une stratégie cohérente de renforcement des capacités en mobilisant les experts et les ressources régionaux.

Volet 3 La promotion de la coopération transfrontalière et du dialogue entre les institutions

Résultat 6 La coopération transfrontalière et la gestion concertée des ressources partagées entre tous les membres du réseau sont renforcées

Ce volet est axé sur la promotion de la coopération transfrontalière d'une part et du dialogue interinstitutionnel d'autre part pour aboutir à une gestion concertée des ressources partagées entre les pays du réseau.

Plusieurs institutions nationales ont été soutenues, en vue de renforcer le dialogue, la concertation et la collaboration en matière de gestion des AMP notamment: i) l'Office Guinéen des Parcs et réserves (OGUIPAR) pour la mise en place d'un système national de suivi des aires protégées, ii) la Direction des Parcs Nationaux (DPN) du Sénégal en collaboration avec la Direction de la pêche maritime et la Direction des Aires Marines Communautaires Protégées (DAMPC) sur le processus d'élaboration et validation d'une stratégie nationale pour les AMP du Sénégal, iii) la Guinée Bissau pour la réalisation du plan d'affaire de l'IBAP Guinée Bissau et d'une stratégie de financement, iv) la Direction des aires protégées et du littoral (DAPL) de Mauritanie, pour l'élaboration d'une stratégie nationale pour les AMP....

S'agissant du soutien à la mise en place de mécanismes de gestion concertée des ressources partagées et espaces transfrontaliers, un renforcement de la coopération transfrontalière et de la gestion concertée des ressources partagées entre tous les membres du réseau a été réalisé. La célébration des journées de la Réserve de biosphère transfrontalière du bas delta du fleuve Sénégal – RBTDS par les Etats du Sénégal et de la République Islamique de Mauritanie les 11 et 12 janvier 2012 en est exemple. Dans ce cadre, un atelier de travail sur la gouvernance de la RBTDS a été organisé avec l'appui de l'UICN, afin d'analyser la faisabilité et les modalités de mise en œuvre d'un système de gouvernance partagée avec des représentants des populations, collectivités territoriales, aires protégées, OMVS et partenaires au développement. Le système de gouvernance proposé, déjà retenu par le Comité Transnational de la RBTDS, a été plébiscité par les participants et devra être progressivement mis en place pour permettre aux parties prenantes de participer aux processus de décision relatifs à la gestion des ressources naturelles.

Concernant la création d'AMP transfrontalières, les pays n'ont pas encore réussi à créer de nouvelles AMP transfrontalières dans le réseau.

Volet 4 Amélioration des connaissances et développement d'outils d'aide à la décision au travers du renforcement des liens avec la recherche sur les valeurs de la biodiversité, des AMP et du réseau et sur la valeur des différentes options de gestion et de la mise en place d'un système d'information sur le réseau

Résultat 7 Le système d'information sur les AMP en Afrique de l'Ouest est fonctionnel.

Concernant les dispositifs de suivi écologique au niveau des AMP membres, il faut noter que plusieurs projets ont contribué à la mise en place de programmes de suivis de plusieurs espèces ayant une importance particulière pour les AMP et/ou menacées dans les AMP membres. Ainsi des dispositifs de suivi écologiques ont été mis en place pour le suivi de la biodiversité dans l'AMP de Santa-Luzia au Cap-Vert (Ile de Raso) et pour le suivi des tortues marines, des hippopotames, des lamantins, des perroquets gris et des oiseaux d'eaux en Guinée Bissau. Au Sénégal, en Gambie et en Guinée le suivi écologique des coquillages et des oiseaux a continué. Les rapports de différentes campagnes sont disponibles.

Les projets mis en place ont aussi permis d'effectuer des inventaires sur des sites importants écologiquement. Ainsi, plusieurs inventaires biologiques et écologiques ont été réalisés par d'équipes de chercheurs dans le cadre des études d'états de référence écologiques, réalisées dans les différents sites dans de la Guinée (Kapatchez), du Sénégal (Casamance), du Cap-Vert (Santa-Luzia), de la Mauritanie et autres pays.

Dans le cadre de l'analyse des lacunes du RAMPAO, la cartographie de certains sites d'AMP a été complétée grâce aux données nouvelles produites par le RAMPAO et celles collectées auprès des partenaires et bases de données mondiales disponibles.

Les bases de données sur les AMP ont été actualisées la base de données AMP et un système d'information géographique du RAMPAO ont été produits, ce qui a permis de rendre fonctionnel le système d'information sur les AMP du RAMPAO. La base de données capitalise diverses données générales, écologiques, socioéconomiques, et de gouvernance sur les AMP, tandis que la base cartographique comprend des données physiques, de localisation d'habitat et d'espèces présents dans les pays membres du réseau.

Un atelier sous régional de formation en Géomatique et gestion de bases de données et système d'information géographique pour les structures nationales de cinq pays, a contribué au renforcement des capacités nationales de gestion sur l'utilisation des outils, la collecte de données spatiales géo référencées.

Des outils d'aide à la prise de décision ont été développés par plusieurs projets. Les connaissances sur les ressources marines et côtières dans la région ont progressé, grâce aux appuis des partenaires. Ces progrès permettent aux gestionnaires d'inclure dans leurs documents de gestion une information plus fiable et détaillée, et cela conduit à une amélioration du contenu des documents de gestion. Mais pour que cela conduise à une meilleure durabilité des interventions, il faut cependant avant tout que l'efficacité de gestion soit assurée, ce qui n'est pas complètement le cas actuellement.

Bien que l'amélioration des connaissances représente un important progrès pour l'aide à la décision, on peut estimer que la *durabilité des interventions en matière d'aménagement, de gestion et d'utilisation durable des ressources marines et côtières dans la sous-région* n'est pas encore véritablement atteinte.

Activités non-achevées et à poursuivre sur la période 2013 -2016

- A travers une amélioration dans la production d'informations fiables et détaillées, contribuer au renforcement de la durabilité des interventions en matière d'aménagement, de gestion et d'utilisation durable des ressources marines et côtières dans la sous-région
- Assurer l'accès, le maintien et la mise à jour de la base de données Access et cartographique des AMP du réseau sur le site-web.

Volet 5 Le renforcement institutionnel du réseau et de ses organes

Résultat 8 Le fonctionnement institutionnel et les capacités de représentation et de mobilisation au niveau international du réseau sont renforcés

Le fonctionnement régulier des organes du RAMPPO a été assuré, avec la tenue de trois Assemblées Générales en 2008, 2010 et 2011 respectivement. Les assemblées ont permis l'adhésion de nouvelles AMP au réseau. Ainsi dix nouvelles AMP² ont adhéré entre 2008 et 2012, dont deux de Guinée (non représentée dans le RAMPPO en 2008), permettant de renforcer la diversité des habitats représentés dans le réseau.

Au niveau de la consolidation institutionnelle, la reconnaissance officielle du réseau par les autorités des sept Etats impliqués a été officialisée au travers de la signature d'une Déclaration de reconnaissance formelle du réseau. La création d'un nouvel organe (le Conseil Consultatif) et l'installation d'un Secrétariat indépendant comprenant une Secrétaire Générale, un chargé de recherche et base de données et une chargée de communication illustrent les avancées dans cet objectif.

Pour assurer une animation et une communication plus effectives au sein du réseau, plusieurs outils ont été mis en place, notamment un bulletin d'information qui permet d'informer régulièrement ses membres et un site internet qui permet une meilleure communication avec les membres.

Le RAMPPO a réussi à développer des partenariats avec d'autres réseaux et institutions de conservation des ressources marines et côtières à travers le monde. Le réseau a participé à plusieurs événements internationaux ou/et a mené plusieurs activités de plaidoyer et de communication.

Quelques exemples récents sont cités ci-dessous

- En octobre 2012, le président du réseau a participé dans un side-event organisé par le PRCM à la 11ème Conférence des Parties de la Convention d'Abidjan à Hyderabad
- En novembre 2012, le RAMPPO a participé à la dixième réunion des Parties contractantes à la Convention relative à la coopération en matière de protection et de mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région la côte Atlantique de l'Afrique occidentale, centrale et australe (Convention d'Abidjan). Le RAMPPO a pu faire un plaidoyer pour influencer les recommandations en faveur du réseau, et a participé dans un side-event PRCM. Un protocole d'entente avec le Secrétariat de la Convention d'Abidjan est en train d'être examiné pour signature.
- Une convention de partenariat a été signée avec la Commission Sous-Régionale des Pêches.
- Avec la signature de la Charte, le RAMPPO fait partie du Partenariat PRCM.
- Le RAMPPO a tenu un stand avec l'UICN lors du Congrès du réseau des gestionnaires d'AMP en Méditerranée, MedPan.
- Le réseau a été représenté lors d'un panel à la conférence du réseau d'AMP du nord-atlantique, MAIA.
- Le Secrétariat et plusieurs membres du réseau ont participé au 3^{ème} congrès mondial sur les AMP, IMPAC3.

4. Objectifs spécifiques du plan de travail 2013-2016 et résultats escomptés à fin 2016

Les objectifs du plan de travail 2013-2016 mettent l'accent sur la consolidation des acquis et les progrès faits entre 2008-2012 notamment sur le renforcement de l'efficacité des AMP et le renforcement institutionnel et financier du réseau. L'augmentation de la visibilité du réseau et de son impact sur les cadres de plaidoyer reçoit également une attention particulière.

Les objectifs spécifiques et les résultats attendus du plan de travail 2013-2016 sont:

² Tristao/Alcatraz, Iles du Loos, Cantanhez, Joal, Bamboung, Abéné, Kayar, Palmarin, Kawawana, Saint-Louis,

Objectif Spécifique 1 (OS 1) Assurer une gestion et une gouvernance efficace, durable et équitable des AMP du réseau

- **Résultat 1 (R1)** Les capacités et les compétences des gestionnaires et acteurs locaux dans les domaines clés liés³ à la gestion des AMP sont renforcées
- **Résultat 2 (R2)** L'efficacité de la gestion des AMP du réseau est améliorée

Objectif Spécifique 2 (OS 2) Améliorer la durabilité institutionnelle et financière du réseau RAMPPO

- **Résultat 3 (R3)** Des ressources humaines, techniques, et matérielles sont mobilisées au bénéfice du Secrétariat et des autres organes du RAMPPO
- **Résultat 4 (R4)** Une gouvernance opérationnelle, participative et efficace du réseau RAMPPO est mise en place
- **Résultat 5 (R5)** Le réseau dispose de sources de financement durable et diverse
- **Résultat 6 (R6)** Les AMP du réseau sont mieux outillées et accompagnées par le RAMPPO dans leurs recherches de financement

Objectif Spécifique 3 (OS 3) Améliorer la visibilité du réseau et de ses membres au niveau local, national et international et faciliter la communication et les échanges entre les membres

- **Résultat 7 (R7)** Les décideurs locaux, nationaux et régionaux sont mieux informés et attentifs aux menaces sur la biodiversité marine et côtière en Afrique de l'Ouest et à la valeur du RAMPPO et des AMP
- **Résultat 8 (R8)** La communication et l'échange d'expérience et de pratiques entre les membres du réseau sont améliorés
- **Résultat 9 (R9)** Le RAMPPO est mieux connu et reconnu sur la scène locale, nationale, régionale et internationale
- **Résultat 10 (R10)** Les capacités de plaidoyer et de représentation du secrétariat et des AMP membres du réseau au niveau national, régional et international sont renforcées

Objectif Spécifique 4 (OS 4) Contribuer à la prise de décision en faveur du renforcement de la fonctionnalité écologique du réseau par l'intégration de nouvelles AMP, et l'amélioration de la gestion des AMP membres intégrés dans une approche territoriale reposant sur des connaissances approfondies et fiables des écosystèmes marins et côtiers ouest-africains, et des processus économiques, sociaux et culturels pertinents.

- **Résultat 11 (R11)** L'identification des zones côtières et marines reconnues d'intérêt sous-régional (écosystèmes, habitats critiques et corridors à conserver) est approfondie et affinée
- **Résultat 12 (R12)** Le dialogue et la collaboration entre le secteur de l'environnement et les autres secteurs, notamment le secteur de la pêche est effectif et opérationnel au bénéfice des AMP
- **Résultat 13 (R13)** L'impact des changements climatiques sur les écosystèmes et les communautés des AMP, et la contribution des AMP et du réseau dans les stratégies d'atténuation et d'adaptation sont mieux appréhendés et des mesures d'adaptation initiées

Les détails relatifs aux indicateurs de suivi ainsi que les activités associées aux résultats se trouvent dans le cadre logique ci-dessous.

³ Ces domaines clés de la gestion des AMP sont définis dans la stratégie de renforcement des capacités des membres du réseau RAMPPO 2014-2016

DRAFT